



S'KRÜTTBLÄTT

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N° 1 / 122 / 2013

le 19 février 2013

L'affaire de la sonnerie des cloches : l'épilogue

Le 21 décembre dernier, le Tribunal administratif de Strasbourg a examiné le recours des plaignants contre l'arrêté municipal du 31 août 2011 portant réglementation de la sonnerie de l'Angélus du matin. J'ai réceptionné le jugement, le 29 décembre 2012, soit le jour même de la cérémonie des Vœux de la Commune.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, compte tenu des termes de l'arrêt rendu par la Cour administrative d'Appel de Nancy, le 4 octobre 2012, le Tribunal administratif :

- d'abord, annule mon arrêté du 31 août 2011, considérant que le simple recul d'une demi-heure de la sonnerie de l'Angélus, sans diminution de son niveau sonore, ne met pas un terme à la nuisance excessive que constitue cette sonnerie ;
- ensuite, me met en demeure de fixer à au-moins sept heures la sonnerie de l'Angélus, dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement ;
- enfin, met à la charge de la Commune, au titre des frais de procédure (article L 761-1 du code de justice administrative), une somme de 1 000 €, à verser à M. et Mme Martin Haumesser.

En conclusion de cette affaire, il importe de retenir que le Tribunal administratif et la Cour administrative d'Appel ont décidé deux choses :

- concernant les sonneries civiles marquant les quarts d'heures et les heures, elles peuvent être maintenues sans problème, le jour et la nuit, alors que les plaignants avaient demandé leur arrêt total entre 22H00 et 7H00 du matin ;
- s'agissant de la sonnerie de l'Angélus du matin, j'ai obligation de la fixer à au-moins sept heures.

Cette affaire, au vu des décisions de justice rendues, qui d'ailleurs vont faire jurisprudence, impactant toutes les communes d'Alsace et de France, donne matière à réflexion. Pour ma part, je suis preneur de réponses aux deux

questions suivantes que ces décisions suscitent et que je m'étais permis d'évoquer déjà, notamment lors de la cérémonie des Vœux :

- comment peut-il y avoir trouble à l'ordre public, atteinte excessive à la tranquillité publique, lorsque 94,24 % des électeurs de la commune sont non seulement favorables au respect de l'usage local que constitue la sonnerie de l'Angélus à 6H00, mais en plus demandent expressément, par écrit, le maintien de la sonnerie de l'Angélus à 6H00 ?
- comment peut-on affirmer que la nuisance constituée par la sonnerie de l'Angélus est avérée à 6H00 ou à 6H30, mais cesse et ne porte plus une atteinte excessive à la tranquillité publique à partir de 7H00 ?

En tout état de cause, la municipalité aura défendu jusqu'au bout -c'était son devoir, puisque nous sommes en démocratie- la volonté de l'immense majorité des habitants, exprimée sans détour, lors de la réunion publique et de la consultation écrite, et confirmée par les délibérations du Conseil municipal et du Conseil de Fabrique.

Il me semble que les dés sont jetés ! J'espère qu'à présent, nous pourrons passer à autre chose, plus que jamais au service et dans l'intérêt de la population et de la Commune de Riedwihr.

Le Maire

Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 8 février 2013 et informations diverses

- **Urbanisme :** la demande de certificat d'urbanisme opérationnel concernant le terrain au 21 rue des Vosges, en vue de la construction d'une maison d'habitation, présentée par M. Gérard HAUMESSER, et la déclaration préalable de travaux d'ouverture de deux fenêtres dans le mur de la terrasse (coté Est) de la maison d'habitation au 1 impasse des Vergers, présentée par M. Jacques FLEITH, sont transmises à la Direction Départementale des Territoires pour instruction.
- **Travaux d'isolation des combles de bâtiments publics :** le Maire donne connaissance de la proposition de la SARL Madisolation de Retonfey de réalisation de travaux d'isolation, entièrement financés par les fournisseurs d'énergie ; il est chargé de présenter la candidature de la commune pour les travaux d'isolation des combles de l'école et de la salle des fêtes.

- **Organisation du référendum sur la création de la Collectivité Territoriale d'Alsace, le 7 avril 2013** : les Alsaciens sont appelés à se prononcer sur le projet de création d'une Collectivité Territoriale d'Alsace, par fusion du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin et du Conseil Général du Haut-Rhin, après que les élus de ces instances, réunis en Congrès le 24 novembre 2012, l'ont adopté, presque à l'unanimité, tous partis confondus. Il s'agit de savoir si nous voulons organiser l'Alsace d'une manière plus optimale et plus performante. Divers arguments sont mis en avant : simplification et transparence, efficacité et économie, renforcement de l'Alsace. La campagne va s'ouvrir et chacun pourra se faire une opinion, au vu des précisions qui seront apportées par les partisans du OUI et du NON. Le scrutin sera organisé le dimanche 7 avril prochain de 8 heures à 18 heures dans la salle des Marronniers.
- **Projet de mise en place d'une clôture électrifiée (contre les dégâts de sangliers) à la lisière de la forêt (Spetzawald)** : si la demande dont M. Erik UTARD est à l'origine, est acceptée, la participation des agriculteurs sera sollicitée pour la mise en place, l'entretien et la dépose.
- **Réunions des 20 décembre 2012 du Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun et 29 janvier 2013 du Bureau du Conseil Communautaire** : divers points sont discutés : -approbation du choix du délégataire pour l'exploitation du service de transports publics urbains ; -subvention de 1 651 € à la Mission Locale pour 2013 ; -renouvellement de la convention pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques à la déchetterie ; -orientations budgétaires pour 2013 et projets d'investissement.
- **Réunion du 21 janvier 2013 des communes du secteur avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale sur les rythmes scolaires** : les communes ont à se prononcer jusqu'au 31 mars 2013, quant à la mise en œuvre de la réforme, soit à la rentrée 2013 ou à celle de 2014 ; la majorité des maires est réticente vis-à-vis de la réforme qui met les communes à contribution ; Riedwihr faisant partie d'un RPI, il importe de se concerter à ce niveau ; compte tenu des incertitudes, des difficultés d'application des mesures préconisées et de leur coût, le Conseil municipal est favorable pour le moins au report de la réforme en 2014.
- **Réunion du 30 janvier 2013 du Bureau de l'Association Foncière** : le Maire évoque les points à l'ordre du jour, en particulier le compte administratif 2012 et le budget 2013 qui s'équilibre à 29 189 € pour le fonctionnement et à 12 320 € pour l'investissement.

- **Radar pédagogique** : compte tenu de la rotation de l'équipement dans les communes de la CCPRB, Riedwihr est concerné du 3 au 22 avril 2013 et du 17 septembre au 7 octobre 2013.
- **Travaux de réfection de la rue d'Ostheim à JEBSHEIM, déviation par Riedwihr** : lors de ces travaux prévus de février à novembre 2013, la déviation se fera par notre commune.
- **Association Croc'Livres** : le Maire félicite Mme Muriel BURGER pour son élection à la présidence de l'Association Croc Livres qui a notamment pour mission de gérer la Bibliothèque municipale.
- **Distinction des amis des fleurs, lors de la cérémonie des vœux de la CCPRB du 19 janvier 2013** : trois foyers de Riedwihr –ce qui est tout à fait exceptionnel- ont été mis à l'honneur pour la qualité et la beauté du fleurissement de leur propriété. Le Maire adresse ses vives félicitations à ces artisans du fleurissement intercommunal : M. et Mme Jean-Claude HAUMESSER (1^{er} prix), M. et Mme André HAUMESSER (9^{ème} prix) et M. et Mme Denis MEYER (10^{ème} prix).

Prochains rendez-vous auxquels s'associe la Commune

Semaine nationale de lutte contre le cancer, du 18 au 24 mars 2013 : le résultat de la quête organisée à Riedwihr au profit du Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer s'est élevé en 2012 à 2150 €. Cette réussite, nous la devons à votre générosité et aux quêteurs à domicile, Mmes Jacqueline ULSAS et Paulette UTARD, qui se mobiliseront une nouvelle fois, lors de la présente campagne, aux côtés de la Ligue contre le Cancer. Elles passeront chez vous ; réservez-leur le meilleur accueil.

Opération Haut-Rhin Propre, le week-end du 5 au 7 avril 2013 : c'est une tradition, ce nettoyage de printemps de la nature, que je vous convie à poursuivre, en vous joignant au Conseil Municipal dans l'action symbolique qu'il mènera à cet égard

le samedi matin 6 avril ; rendez-vous à 9 heures devant la mairie

Des sacs et des gants seront mis à votre disposition.

Bien entendu, le respect de notre environnement s'apprend et doit devenir un réflexe. Il nous appartient, tout au long de l'année, par des gestes éco-citoyens, de penser à la nature.